

Vos démarches administratives simplifiées



JUSTIFICATIFS DE DOMICILE SUPPRIMÉS

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité sécurisée ou d'un Passeport
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil
- l'inscription sur les listes électorales
- l'inscription scolaire et universitaire.

FICHES D'ÉTAT CIVIL SUPPRIMÉES

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.

Pour justifier de votre État Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre Passeport.

CERTIFICATION CONFORME DE PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS SUPPRIMÉE

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Des nouvelles du Racing Club Salvageois

Nous remercions vivement tous ceux qui nous soutiennent. Merci à tous pour votre générosité témoignée à nos jeunes qui vous sollicitent pour le calendrier. Merci aux commerçants, artisans pour leurs diverses aides, merci à la Municipalité de Burlats pour l'entretien du stade et cette année la rénovation intérieure des vestiaires que les utilisateurs apprécient beaucoup.

Nous donnons rendez-vous à tous nos sympathisants pour le loto qui vraisemblablement devrait avoir lieu en janvier, notre souci étant d'obtenir une grande salle pour l'organisation de celui-ci.

Nous ne voulons pas terminer sans souhaiter à tous les lecteurs de la "Lettre Municipale" de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2002.

Modification des horaires de la Mairie

à compter du 2 janvier 2002

Le **Mercredi** de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Le **Vendredi** de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Le Bibliobus de Prêt Direct



Les lundis **28 janvier, 25 février, 25 mars 2002**
aux Salvages de **9 h 30 à 10 h 30.**

Stationnement

Le stationnement sur les emplacements réservés aux cars est interdit. Toute infraction sera sanctionnée. Le Garde Champêtre est chargé de verbaliser les contrevenants.

Ordures ménagères

ATTENTION, RAPPEL !!!



Semaines comptant un jour férié

Mardi 25 déc. :
le ramassage aura lieu le lundi 24 déc.

Mardi 01 janv. :
le ramassage aura lieu le lundi 31 déc.